



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision N° CC-DEC-2025-009

Portant signature d'un contrat « Projet de territoire de demain » avec la société LESTOUX & Associés

Le Président de **TERRE D'AUGE**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-DEL-2024-081 du 12 septembre 2024, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au Président,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'engagement de la gouvernance sur la définition de la feuille de route pour la préparation du territoire de demain en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire,

Vu la présentation du projet de territoire établie par Monsieur David LESTOUX lors de l'assemblée des maires du 06 février 2025,

Considérant que le projet s'établira en plusieurs phases sur l'année 2025,

Considérant que le devis est d'un montant de 26 225 € HT soit 31 470 € TTC,

DECIDE

De signer le contrat avec la société LESTOUX & Associés pour la construction du projet de territoire de demain pour un montant de 26 225€ HT, soit 31 470€ TTC.

D'accepter les conditions de règlement suivantes:

- 30% à la signature de la mission
- 40% à l'issue de la Phase 1
- 30% à la clôture de la mission

Fait à Pont l'Evêque, le 25 février 2025

Le Président, M. Jérémy ROSEAU



Certifiée exécutoire après transmission au contrôle de
légalité et publication dématérialisée mise en ligne le

26.02.25

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *télécours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans

REÇU EN PREFECTURE

le 26/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-241400878-20250225-CC_DEC_2025